



Bastia

CITÀ DI CULTURA

CONVENTION PLURIANUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BASTIA ET L'U.M.C.S. POUR LA GESTION DE LA CRÈCHE A CIUCCIARELLA

Entre

La Ville de Bastia,

Représentée par son Maire, Monsieur Pierre SAVELLI, dont le siège est sis 1, avenue Pierre Giudicelli, 20410 Bastia Cedex, autorisé par délibération N°..... en date du

Ci-après dénommée « La Ville », d'une part,

L'Union des Mutualles de Corse Santé, organisme mutualiste de droit privé à but non lucratif, dont le siège social est situé Boulevard Sébastiano COSTA Rond Point du Finosello 20 090 AJACCIO , N° SIRET : 827 500 596 00016,

Représenté(e) par son président, Monsieur Dominique GIOVANNANGELI

Ci-après dénommée l'U.M.C.S , d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Considérant le projet initié et conçu par l'U.M.C.S. de gérer la crèche collective A Ciucciarella conforme à son objet statutaire ;

Considérant que le domaine de la Petite enfance a été qualifié comme service social d'intérêt général sur la commune de Bastia par délibération en date du 22 décembre 2015 ;

Considérant que le projet ci-après présenté par l'U.M.C.S. participe de cette politique.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'U.M.C.S. s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet d'intérêt économique général suivant précisé en annexe I à la présente convention : Gestion de la Crèche A CIUCCIARELLA.

La Ville contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément à la Décision 2012/21/UE du 20 décembre 2011 de la Commission européenne. Elle n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de 3 années à partir du 01 janvier 2026.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET

3.1 Le coût total éligible du projet sur la durée de la convention est évalué à 630 102 EUR conformément aux budgets prévisionnels en annexe III et aux règles définies à l'article 3.3 ci-dessous.

3.2 Les coûts annuels éligibles du projet sont fixés en annexe III à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet.

3.3 Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet conformément au dossier de demande de subvention Cerfa 12156*4 présenté par l'U.M.C.S. et notamment :

- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet, qui :
 - sont liés à l'objet du projet et sont évalués en annexe 3 ;
 - sont nécessaires à la réalisation du projet ;
 - sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
 - sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
 - sont dépensés par « l'U.M.C.S. » ;
 - sont identifiables et contrôlables.

3.4 Lors de la mise en œuvre du projet, l'U.M.C.S. peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de ses budgets prévisionnels à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible visé à l'article 3.1

L'U.M.C.S. notifie ces modifications à l'administration par écrit dès qu'elle peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1^{er} juillet de l'année en cours.

Le versement du solde annuel conformément à l'article 5.1 ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par La Ville de ces modifications.

3.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable, constaté dans le compte-rendu financier prévu à l'article 6. Cet excédent ne peut être supérieur à 1 % du total des coûts éligibles du projet effectivement supportés.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

4.1 La Ville contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 630 102 EUR, au regard du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention de 630 102 EUR, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 3.1.

4.2 Pour l'année 2026, La Ville contribue financièrement pour un montant de 210 034 EUR.

4.3 Pour la deuxième et troisième année d'exécution de la présente convention, le montant prévisionnel de la contribution financière de La Ville s'élève à :

- pour l'année 2027 : 210 034 **EUR**
- pour l'année 2028 : 210 034 **EUR**

4.4 Les contributions financières de La Ville mentionnées au paragraphe 4.3 ne sont applicables que sous réserve du respect des trois conditions cumulatives suivantes :

- L'inscription des crédits,

- Le respect par l'U.M.C.S. des obligations mentionnées aux articles 1^{er}, 6 à 10 sans préjudice de l'application de l'article 12,
- La vérification par La Ville que le montant de la contribution n'excède pas le coût du projet, conformément à l'article 10.

ARTICLE 5- MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

5.1 Pour chaque année d'exécution de la présente convention, la contribution financière de La Ville, sous réserve de l'inscription des crédits de paiement, est versée selon les modalités suivantes :

- Une avance avant le 31 mars de chaque année, sans préjudice du contrôle de La Ville conformément à l'article 10, dans la limite de 50% du montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée à l'article 4.3 pour cette même année ;
- Un deuxième versement à hauteur de 40 % au vu des comptes arrêtés au 30 septembre
- Le solde annuel sous réserve du respect des conditions susmentionnées à l'article 4.4 et, le cas échéant, l'acceptation de la notification prévue à l'article 3.4.

5.2 La subvention est imputée sur les crédits du chapitre 65, compte 657462, fonction 64.

5.3 La contribution financière est créditée au compte de l'U.M.C.S. selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements sont effectués au compte ouvert au nom de :

Crèche CIUCCIARELLA

...CREDIT MUTUEL DE BASTIA.....

N° IBAN |F|R|7|6| |1|0|2|7| |8|0|7|9| |0|8|0|0|0|
|0|1|0|9| |2|0|7|4| |1|8|8|8|

BIC |C|M|C|I|F|R|2|A|_|_|_|

ARTICLE 6 – JUSTIFICATIFS

L'U.M.C.S. s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n°15059). Ce document est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'annexe II et définis d'un commun accord entre La Ville et l'U.M.C.S.. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée.
- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce ou, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal officiel ;
- Le rapport d'activité.

ARTICLE 7 - AUTRES ENGAGEMENTS

7.1 L'U.M.C.S. informe sans délai l'administration de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des Mutuelles et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

7.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, l'U.M.C.S. en informe La Ville sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

7.3 L'U.M.C.S. devra transmettre à la Ville toute modification concernant :

- les modalités de l'offre de service proposé aux familles,
- le projet d'établissement de l'équipement,
- le règlement de fonctionnement de la structure.

7.4 L'U.M.C.S. s'engage à participer et à se conformer aux commissions municipales d'attributions.

7.5 La Ville met à la disposition de l'U.M.C.S. les locaux dont elle est propriétaire. La valeur locative et les modalités de leur mise à disposition sont indiquées dans le cadre d'une convention spécifique.

ARTICLE 8 - SANCTIONS

8.1 En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'U.M.C.S. sans l'accord écrit de La Ville, celle-ci peut respectivement ordonner le versement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par l'U.M.C.S. et avoir entendu ses représentants.

8.2 Tout refus de communication, ou toute communication tardive, du compte rendu financier mentionné à l'article 6 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

8.3 La Ville informe l'U.M.C.S. de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 - ÉVALUATION

9.1 L'évaluation contradictoire porte notamment sur la réalisation du projet d'intérêt économique général et, le cas échéant, sur son impact au regard de l'intérêt général.

9.2 L'U.M.C.S. s'engage à fournir, au moins trois mois avant le terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du projet dans les conditions précisées en annexe II de la présente convention.

9.3 La Ville procède à la réalisation d'une évaluation contradictoire avec l'U.M.C.S., de la réalisation du projet auquel elle a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif.

ARTICLE 10 - CONTROLE DE L'ADMINISTRATION

10.1 Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par La Ville. L'U.M.C.S. s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

10.2 La Ville contrôle, annuellement et à l'issue de la convention, que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, La Ville peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 3.5 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 11 - CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 9 et aux contrôles de l'article 10.

ARTICLE 12 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par La Ville et l'U.M.C.S.. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 13 - ANNEXES

Les annexes I, II et III font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 14 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 15 - RE COURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de BASTIA.

Le

Pour l'U.M.C.S.
Le Président

Pour la Ville
Le Maire

Dominique GIOVANNANGELI

Pierre SAVELLI



Union des Mutualistes de Corse Santé

PETITE CRECHE « A CIUCCIARELLA »

RAPPORT D'ACTIVITÉS

ANNÉE 2024

PETITE CRECHE « A CIUCCIARELLA »

RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNÉE 2024

Introduction

Un rapport d'activités reprend tout un ensemble d'informations relatives à l'activité de notre établissement. L'objectif de ce document est d'avoir une lisibilité claire de l'année écoulée, l'année 2024.

Observer « la vie de notre crèche » dans sa globalité, permet d'avoir une vision d'analyse évaluative. Le but de cette lecture est d'avancer vers une démarche d'amélioration du fonctionnement de l'établissement.

Il est à souligner que toutes ces activités sont portées par des hommes et des femmes, professionnels autant qu'usagers et/ou partenaires.

Toute l'équipe de la petite crèche « A Ciucciarella » a participé à cette activité et les éléments qui suivent en sont les indicateurs.

Année 2024
Organisme gestionnaire : L'Union des Mutuelles de Corse - Santé. (UMCS)
Adresse du siège : UMCS, Bd Sebastiano Costa, La Rocade, 20090 Ajaccio
Nom de Du Président : Mme FINIDORI Sophie remplacée mi-octobre par Mr GIOVANNANGELI Dominique
Directeur Général : Mr Julien CHIORBOLI
Coordinnées/site Internet : www.umcs.fr
Nom de la petite crèche : « A Ciucciarella »
Adresse Mail : creche.aciucciarella@umcs.fr
Nombre d'usagers : Agrément pour 22 places
Nombre de salariés (en ETP) :
Initial : 1 ETP Directrice IDE CAFERUIS (remplacée au 1 ^{er} avril par 1 ETP directrice EJE) + 4 ETP d'Auxiliaire de puériculture + 1.80 ETP Aide Auxiliaire de Puériculture et 0,50 ETP d'éducatrice de jeunes enfants. La Cuisinière à 0.50 ETP est un poste mutualisé et refacturé à la pouponnière jusqu'au 15 janvier, puis 1 ETP agent polyvalent
Réel 2024 : 1 ETP directrice EJE + 3 ETP auxiliaire de puériculture + 2.80 ETP aide auxiliaire de puériculture + 0.50 ETP éducatrice de jeunes enfants + 1 ETP agent polyvalent

Introduction.....	01
Sommaire.....	02
I) Année 2024 : Au sein de la crèche	03
A) L'organisme gestionnaire :.....	03
B) La petite crèche A Ciucciarella	04
C) L'organisation de la structure.....	04
II). L'accueil des publics.....	05
A) Les Locaux	05
B) Les enfants accueillis en 2024.....	07
III). Les présences.....	09
A) Nombre de fratrie.....	09
B) Enfant porteur de handicap ou en situation difficile.....	09
C) Place d'accueil d'urgence.....	09
D) Secteur géographique.....	09
IV) Participation horaires.....	10
A) Prévisionnel et réalisé 2024.....	10
B) La PSU.....	11
V) Activités professionnelles.....	12
A) La gestion du personnel	12
B) Démarche qualité et organisation générale.....	13
C) Accompagnement des stagiaires.....	14
D) Entretiens avec les familles	14

VI) Relation avec les partenaires.....	15
A) Pédiatre de l'établissement	15
B) l'intervenant musical	15
C) les APP.....	15
D) autres partenaires	15
VII) Activités occupationnelles.....	16
A) Au sein de la structure.....	16
B) En extérieur.....	19
C) Avec les structures voisines.....	19
VIII) 2 Projets importants.....	20
A) -Projet Inclusion.....	20
B) Déménagement à Gaudin.....	20
VIII) Conclusion.....	20

En septembre 2024, sur une liste d'attente de 28 demandes, nous avons pu proposer un accueil à 10 enfants. Les familles restantes se sont vu proposer une solution d'accueil sur d'autres structures de l'UMCS (crèche familiale, micro-crèche), 4 ont été retenues par les structures de la mairie de Bastia. Ce travail de continuité avec les autres structures nous permet de répondre favorablement à un plus grand nombre de familles Bastiaises.

Dans cette même dynamique, nous avons également élargi nos réponses favorables aux accueils de fratries.

En septembre 2024, nous avons tout de même noté une baisse dans les demandes d'accueil périscolaire.

Aussi en 2024, nous avons continué de mettre en place l'accueil en surnombre afin de mieux répondre aux besoins et à la demande de la CAF, dans le cadre de la Prestation de Service Unique en relation avec l'application du nouveau décret.

L'année 2023	L'année 2024
Notre établissement a accueilli : 47 Enfants	Notre établissement a accueilli : 40 Enfants
A répondu aux besoins de 42 familles. Dont : 3 fratries de grossesses gémellaires dont une fratrie de grossesse gémellaires en périscolaire, Et 3 fratries d'âges différents dont une avec un enfant accueilli chez les grands et l'ainé en accueil périscolaire, et les deux autres fratries avec un enfant accueilli chez les bébés et le second accueilli chez les grands.	A répondu aux besoins de 38 familles, Dont 2 fratries d'âges différents, dont une avec un accueilli chez les bébés et un en périscolaire, et, une fratrie dont les 2 enfants se sont retrouvés dans le service des grands en septembre.

Notre agrément permet l'accueil de 22 enfants pour une amplitude quotidienne de 11 heures.

Les modes d'accueils de la crèche sont : Accueil régulier, occasionnel, une place d'accueil en urgence, une place d'accueil pour les enfants en situation de handicap.

I) 2024 : Au sein de la crèche :

A) L'organisme gestionnaire

Depuis septembre 2023, avec la fin de la filière Petite Enfance, chaque structure est redevenue « indépendante ». Pour autant, les responsables de crèches continuent à se retrouver afin de pouvoir échanger et mutualiser les savoirs. L'objectif étant de garder un esprit propre à l'UMCS. Les directrices des structures ont ainsi repris le travail de Mme FAZZINI-PAOLONI à l'échelle de leur établissement.

En octobre 2024, la filière petite enfance a été reconduite avec, à sa tête, Mme VADELLA Christelle, directrice de la crèche A Sumente.

Depuis 2021, Mme CASELLI occupe le poste de Secrétaire de Filière et travaille depuis le Multi-Accueil POSIDONIA.

Elle s'attache à la cogestion en collaboration avec l'ensemble des Directions, Responsable de Filière et Service RH du suivi des dossiers (maladie, embauche, congé, etc.) de l'ensemble des salariés Petite enfance.

Elle a pour mission de centraliser les appels concernant les demandes de préinscriptions de l'ensemble des familles toutes structures confondues via un numéro de téléphone unique.

Le secrétaire commun a en charge également la création des contrats d'inscriptions de l'ensemble des structures et leurs mises à jour, nous sommes en nos qualités de Directrices donc en contact régulier avec Madame CASELLI.

Mme CASELLI a aussi pour mission de s'occuper des situations des salariées au niveau des maladies et congés en lien avec les Directions et le Service RH.

Mme CASELLI prenant sa retraite en décembre 2024, elle a, durant l'année, formé et délégué le travail qu'elle faisait à chaque direction.

B) La Petite Crèche « A CIUCCIARELLA » :

« A Ciucciarella » est la doyenne des crèches bastiaises. C'est en son sein que la pouponnière a été créée. Pendant plus de 20 années, ces 2 entités ne constituaient qu'un seul et même établissement, une directrice gérait seule mais communément, ceux-ci.

De 2006 à février 2024, les deux structures ont partagé les locaux de l'ancienne école du Chiostro, située au cœur de la citadelle.

Le départ de la pouponnière pour l'établissement du Bella Vista s'est fait dès le début d'année 2024 (16 février).

Certaines dispositions ont dû être prises à la suite de cela : la cuisinière qui était mutualisée à 50% avec la pouponnière, a été remplacée par un agent polyvalent à 100% sur la crèche.

L'agent polyvalent s'occupant ainsi des repas, du linge et de l'entretien des locaux, le contrat avec la société SOS Moquettes a été arrêté.

Avec le départ annoncé de Mme CASELLI en fin d'année 2024, la direction a récupéré peu à peu toutes les tâches qui lui incombaient. Le passage d'un 50% administratif de la direction à un 100% a permis une passation efficace. Pour autant, la direction continue ponctuellement à soutenir l'équipe sur les services.

L'ouverture de la future Crèche « A Ciucciarella » dans les locaux neufs mis à disposition par la mairie de Bastia sur l'espace Gaudin, initialement prévue en 2023, devrait se faire courant 2025, sa capacité d'accueil augmentera alors pour un agrément de 25/26 berceaux.

C) L'organisation de la structure :

2023-2024

La gestion de la cohabitation Crèche et Pouponnière n'est pas simple, d'autant que la cour est également mutualisée avec le CDAV, Centre pour Déficients Audiovisuel.

Les profils des usagers, les accueils, les personnels, les projets, les conventions : tout diffère.

Ce qui n'a pas empêché l'unité pouponnière et la crèche de partager des moments (temps dans la cour, repas...) et des évènements tels que certaines fêtes (carnaval, halloween, Noël).

L'ORGANIGRAMME de notre petite crèche a évolué :

2024 a été marqué par le passage en CDI de la directrice éducatrice de jeunes enfants Mme CANTONI Marion au mois d'avril, faisant suite au départ de Mme ORTEGA Chantal.

Deux autres longs arrêts malades, dont un accident de travail ont pris fin, soit par le biais d'un reclassement, soit par le biais d'une rupture conventionnelle. Ce qui a donné lieu à la CDIisation de deux auxiliaires de puériculture.

L'augmentation d'un 50% CAP à 100% a permis un assouplissement dans la gestion des absences du personnel.



De ce fait, nous avons pu remarquer que si nous avions eu 295 jours de petits arrêts maladie en 2023, nous n'avons connu que 35 jours en cette année 2024. Ce qui a permis de réduire drastiquement les remplacements et le turn-over des professionnelles, ainsi que les heures supplémentaires. La crèche a vu cette année le passage de 5 professionnelles sur des remplacements longs.

Perdurent à ce jour un dernier arrêt long maladie, ainsi que deux autres nouveaux arrêts maladie de plus d'un an.

	En 2020	En 2022	En 2023	En 2024
Directrice IDE Cadre	1 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP
Secrétaire :	0,25 ETP	0,25 ETP	0,25 ETP	0,25 ETP
Agent de service :	0,30 ETP	0,30 ETP	0,30 ETP	1 ETP
Cuisinière lingère :	0,50 ETP	0,50 ETP	0,50 ETP	
EJE		0,50 ETP	0,50 ETP	0,50 ETP
Auxiliaire puéricultrice :	4,57 ETP	4,50 ETP	3 ETP	3 ETP
CAP petite enfance :	1 ETP	0,80 ETP	2,30 ETP	2,80 ETP

La secrétaire, qui gérait la facturation de chaque établissement, les pré-inscriptions avec un numéro dédié qui est le 04 95 61 39 09, les ressources Humaines en lien avec le service RH et les liens avec les différents partenaires CAF en collaboration avec la Responsable de Filière, a pu au cours de l'année 2024 transmettre ses missions à la direction de chaque structure.

En effet, depuis septembre 23, la directrice s'est détachée peu à peu du terrain, afin de gérer la charge administrative nouvellement dévolue et à celle à venir. Elle continue tout de même à répondre aux besoins de service en intégrant l'équipe soit sur des temps, soit sur des journées, notamment pour pallier les courtes absences et limiter les heures supplémentaires de l'équipe.

II) L'Accueil des publics

A) Les locaux :

Depuis décembre 2006, la crèche A Ciucciarella a investi « provisoirement », les locaux de l'ancienne école du Chiostru. Cela fait 18 ans que cette situation perdure. La bâtie n'héberge plus que deux établissements : le Centre de Déficients Audio-visuel (CDAV) et notre multi accueil.

Au regard des locaux, notre petite crèche est composée de 2 sections : Celle des bébés/moyens et celle des moyens grands. Chacune de ces sections dispose de son espace de sommeil, son lieu d'activité, et d'un point d'eau avec paillasse de changes.

Cependant, à la suite d'infiltrations ayant abimé les murs d'un dortoir durant le premier semestre 2024, et malgré l'intervention rapide des services de la mairie, nous ne pouvions plus y installer les enfants pour dormir, et nous avons dû trouver une solution acceptable et saine pour les enfants.

Aussi, nous avons mis tout en œuvre afin de pouvoir récupérer les anciens locaux de l'unité pouponnière (disposant d'une large salle de vie, d'un grand dortoir et d'une salle de bains avec petits toilettes et plan de change). Après avoir répondu aux différentes exigences de la PMI, le service des grands a ainsi pu emménager dans une section plus spacieuse et plus adaptée en juillet 2024. L'ancienne salle de vie des grands a été dévolue

aux temps d'accueil groupé du matin et du soir, ainsi qu'au service des tout petits afin de répondre aux différents besoins des très jeunes enfants accueillis (de 3 mois à 20 mois), leur offrant ainsi deux espaces distincts adaptables. L'ancien dortoir est devenu une salle de rangement pour les activités.

La salle de psychomotricité, le réfectoire et l'espace extérieur viennent compléter les aménagements de la structure.

ESPACES	Superficie Salle de vie / salle d'eau	Superficie de sommeil	Possibilité d'accueil maximum
Bébés/moyens	29 m ²	14,65 m ²	10 berceaux
Moyens/grands (avant juillet 24)	29 m ²	15,70 m ²	16 couchages
Moyens/grands (à partir de juillet 24)	Environ 70 m ² de salle de vie et 9,45 m ² de salle de bains	21 m ²	16 couchages
Salle de psychomotricité	48,40 m ²		
Cour extérieure	192,93 m ² et préau de 58,84 m ²		

L'effectif d'accueil quotidien est stabilisé autour de 9/10 enfants bébés/moyens avec un encadrement minimum de 2, voire 3 auxiliaires pour les temps de repas/biberons. Il y a 15/16 enfants en section des moyens/grands qui sont également encadrés par 2 auxiliaires voire 3 pour les temps de repas. Ce qui porte l'accueil à un total global de 25 enfants prévus quotidiennement.

Il est à noter que ces locaux sont mis à disposition par la mairie de Bastia, avec qui, une convention partenariale est signée.

Des interventions sont régulièrement effectuées au niveau de la plomberie, de l'électricité, d'éventuelles rénovations, de dégagement des encombrants, de traitement des nuisibles et autres. Les délais d'intervention à la suite des demandes sont relativement courts. Cependant étant donné la vétusté des locaux, il subsiste des désagréments dont la résolution nécessiterait des travaux de gros œuvres (recherche et réparation des infiltrations, remise à neuf des parties abîmées par la rouille et l'humidité...) impossible à engager, étant donné le projet de délocalisation de l'établissement.

Pour notre part, le projet mis en œuvre par la mairie concernant la rénovation au centre-ville de Bastia, de l'espace « Gaudin », vise à agrandir les lieux et à mettre à disposition de la « Ciucciarella » le rez-de-chaussée de cette Bâtisse. Les travaux ont connu ces dernières années du retard, ce qui a poussé sa finalisation courant 2025.

La direction se rend par ailleurs régulièrement sur le chantier, ainsi qu'aux différentes réunions afin de s'assurer du suivi et de la progression des travaux. Tous les devis ont été mis à jour et une demande de subvention pour l'aménagement de la structure a été faite

auprès de la CAF, qui a confirmé son accord récemment : subvention qui a été accordée à hauteur de 64.939€.

B) : Les enfants accueillis en 2024 :

Depuis quelques années, il existe un lien entre la Ciucciarella et l'IRA, Institut Régional de Formation, cette dernière accueille durant des cycles de quelques mois des promotions d'étudiants adultes, souvent parents. Aussi, nous accueillons régulièrement leurs enfants de septembre à décembre, qui pourront être remplacés par d'autres de janvier à juillet.

En 2024, nous avons accueilli un enfant dans ce contexte entre janvier et juillet.

Afin de répondre à des besoins spécifiques, une place est réservée toute l'année à des enfants porteurs de handicap. Cette année encore, aucun enfant n'a été accueilli dans le cadre de cet accueil.

Bien qu'une majorité des contrats soient de 4 à 5 jours hebdomadaires, l'augmentation du nombre de contrats qui n'occupent pas forcément tous les jours de la semaine, permet à ceux qui sont présents uniquement 2 ou 3 jours par semaine, d'augmenter occasionnellement leur temps d'accueil et/ou de remplacer des absences, par des jours et heures supplémentaires.

- Unité des bébés/moyens

Les enfants accueillis dans cette section, sont âgés de : 3 mois (dès leur première vaccination) à 19 mois, selon leur évolution. En 2024, 19 enfants distincts ont été accueillis dans cette section.

Une dizaine d'enfants y sont inscrits à la journée.

En septembre 2024, les tout-petits ayant grandi et leurs besoins évoluant, 8 enfants ont rejoint la section des grands.

Et 3 enfants sont restés dans la section des bébés au vu de leur âge et de leur développement.

Ce qui nous a permis d'inscrire, à la rentrée de septembre, 8 nouveaux enfants.

La section des tout-petits reste un service particulier, car nous y retrouvons autant des tout jeunes bébés de 3-4 mois que des petits moyens de 13-17 mois. L'extension de la crèche avec la reprise des anciens locaux de l'unité pouponnière nous a permis de proposer une nouvelle salle au service, afin de mieux répondre aux besoins de chacun : une salle plus axée sur le cocooning, sur la motricité libre, et, une salle plus orientée motricité avec la mise en place régulière de parcours psychomoteurs ou d'une table d'activités dirigées pour les plus grands. Cette salle permet aussi de séparer les enfants lors des temps de sieste, en laissant la première pièce en espace de repos, et la seconde en salle de jeux pour les enfants qui ne seraient pas en train de dormir.

- Unité des moyens/grands :

D'une manière générale, les enfants qui y sont accueillis sont âgés de 19 mois à la scolarisation obligatoire, l'année des trois ans révolus de l'enfant et jusqu'à 4 ans en accueil périscolaire. Plus grands, les enfants ont plus d'autonomie.

Le réfectoire étant situé à l'étage, il s'avère nécessaire que les enfants accueillis dans cette unité soient capables de bien marcher et de « gravir des marches ». Ce qui explique que certains moyens seront probablement amenés à changer de section en cours d'année, après une évaluation en équipe, suivi d'une concertation avec les familles.

Etant donné l'agrément de la structure, le calcul du surnombre, ainsi que le nombre de professionnelles nécessaires à l'encadrement des enfants, le nombre d'enfants accueillis par jour en unité des « grands » ne peut dépasser 16. Ce nombre ajouté aux 8 à 10 enfants accueillis au quotidien en section des « petits-moyens », nous répondons à notre capacité d'accueil de 22 berceaux quotidiens. 3 enfants de plus, du fait de l'application des nouvelles préconisations de la CAF, l'accueil en surnombre.

Des enfants ont été maintenus sur nos listes, certains sont scolarisés et reviennent parfois en accueil périscolaire, d'autres glissent de l'unité des bébés/moyens vers celle des grands ou déménagent et des nouvelles inscriptions sont effectives...

En septembre 2024, 1 enfant a été inscrit chez les grands. La section se compose des enfants n'ayant pas atteint l'âge pour être scolarisé, puis les tout-petits étant en capacité à passer chez les plus grands et enfin ceux dont les familles ont fait une demande de pré-inscription.

Fin juillet 2024, 12 enfants ont quitté la crèche soit pour scolarisation, soit pour un déménagement.

En septembre, nous comptons 19 enfants inscrits chez les grands.

En septembre, sur la vingtaine d'enfants inscrits, nous décomptons 8 anciens moyens, 1 nouvel inscrit, 7 anciens grands, 2 enfants en accueil périscolaire.

Nous remarquons que la majorité des contrats sont des accueils sur 5 jours.

L'emménagement dans l'ancienne salle de la pouponnière nous a permis de pouvoir profiter d'un espace plus adapté aux besoins moteurs des enfants. L'accès à la salle de bains a aussi facilité le travail sur l'intimité des enfants, ainsi que l'apprentissage de la propreté grâce aux petits toilettes présents (NB : avant, les enfants ayant acquis la propreté devaient sortir de la section pour rejoindre un toilette enfant situé sous le préau.)

III) Les présences

A) Nombre de fratries :

Cette année encore, en 2024, nous avons accueillis plusieurs fratries :

- 2 fratries d'âges différents : dont 2 avec un enfant est accueilli en section des grands et l'autre enfant en section des petits-moyens.

B) Enfant porteur de handicap ou en situation difficile :

Aucun enfant porteur de handicap n'a été accueilli cette année encore.

5 PAI ont été mis en place avec le médecin de la crèche en 2024, et un a été arrêté en septembre.

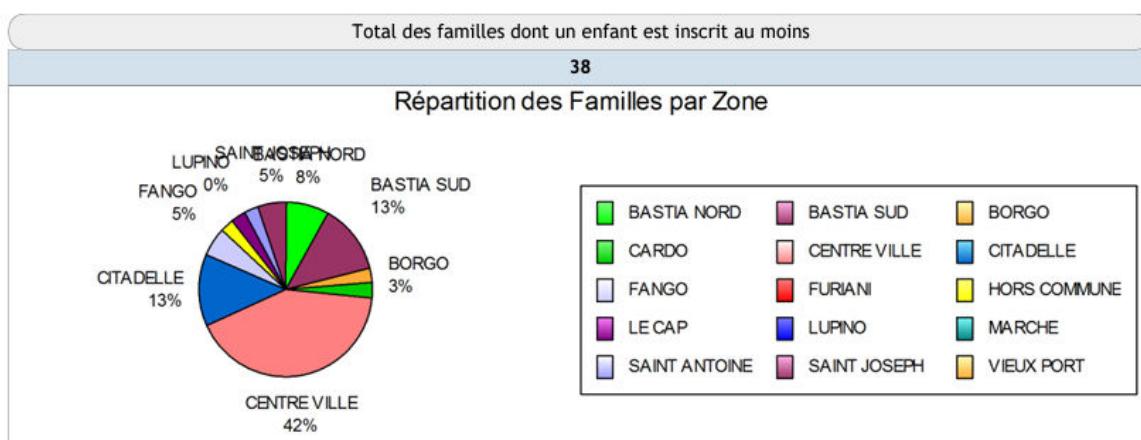
C) Place d'accueil d'Urgence :

La place d'urgence n'a pas été sollicitée en 2024.

D) Secteur géographique :

En 2024, sur 38 familles, 35 d'entre elles résident sur la commune. Nous notons :

- 5 familles qui résident quartier de la Citadelle, à proximité de notre établissement,
- 16 familles qui résident en centre-ville
- 5 familles demeurent à « Bastia Sud »
- 3 familles demeurent à « Bastia Nord »,
- 1 famille sur Cardo et 2 familles au Fango
- 2 sont sur le quartier de St Joseph, et 1 sur celui de St Antoine.
- Enfin 3 familles résident hors-commune.



IV) Participation horaire

A) Prévisionnel et réalisé 2024 :

Pour l'année 2024, la participation horaire strictement inférieure à 1 euro de l'heure, a concerné **9 enfants**.

La crèche a un agrément PMI pour un accueil de : 22 enfants.
Nombre de jours d'ouverture annuelle pour 2024 : 222 jours,
Amplitude horaire d'ouvertures : 11 heures/ jour
Capacité théorique annuelle des accueils en 2024 : 53724 heures.

ACCUEIL	Nombre total d'heures réalisées	Nombre totale facturées d'heures
TOTAL	40939	44482,46

Le nombre d'heures facturées a été de 41522,50 h au titre du régime Général. Deux enfants accueillis en 2024 étaient sous le régime de la MSA : 2959,96h facturées

Taux d'occupation de la structure :

- . Le Facturé : 82,80% (Facture en lien avec les contrats)
- . Le Réalisé : 76,20% (Indique la présence réelle des enfants en structure).

Notre taux de facturation a été de 108,66 % (prorata entre heures facturées et heures réalisées)

Le différentiel observé entre les heures facturées et les heures réalisées, est lié aux absences, subites et imprévisibles, le plus souvent pour raison de santé (jours de carence). Il peut également y avoir des absences pour convenance personnelle : garde ponctuelle par les grands-parents en visite, vacances posées par les familles non prévues et données en deçà du préavis d'un mois demandé par le règlement de fonctionnement. Ou encore des absences qui n'ont connu aucune justification, ni information.

Enfin, nous avons retrouvé aussi des demandes de contrat plus importantes que les besoins réels.

A ce titre, une révision des contrats a été travaillée et faite afin de réajuster les demandes au plus proche des besoins réels des familles.

Nous avons eu en 2024 cinq enfants accueillis en périscolaire qui ont partiellement pallié ces absences, notamment sur les périodes de vacances scolaires. Nous n'avons pas plus de demandes pour ces remplacements « dans l'urgence » ou pour de l'occasionnel.

Par ailleurs, la Ciucciarella présente, une grande amplitude horaire (7h30-18h30), mais beaucoup de familles ont besoin d'un accueil en deçà de ces horaires. En 2025, sera étudiée la possibilité d'un passage en agrément modulé, en fonction de l'observation faite des besoins des familles.

B) La PSU, Prestation de Service Unique :

Dans ce cadre, notre établissement fournit :

1) Le nécessaire aux changes des enfants :

Hormis les traitements spécifiques et/ou médicaux, tout le nécessaire aux changes des enfants est fourni par la crèche : savon et lait de toilette hypoallergénique, liniment pour les peaux les plus fragiles, crème de change de parapharmacie type « pâte à l'eau » (comme oxyplastine ou mitosyl), sérum physiologique, ... le nécessaire pour les premiers soins : doliprane, pansements, poches de glace, arnigel baby, granules d'arnica, désinfectant...

Les couches de toutes tailles sont également fournies.

Depuis 2022, la pharmacie située, sur la Place d'Armes, à proximité de la Citadelle effectue toutes les livraisons, en fonction des besoins.

2) Les repas des enfants : Repas de midi et Goûters

Les repas sont livrés en liaison froide par la cuisine centrale de la ville depuis le 1er janvier 2017.

TYPE DE REPAS	COMPOSITION	PRIX UNITAIRE EN €
<i>midi</i>		
BB et Moyens	1 soupe, 1 floraline, 1 protéine mixée, 1 produit laitier, 1 compote	2,71
Grands	1 repas complet (entrée, plat, produit laitier, 1 dessert)	3,11

Cette alimentation est fournie par les services de la mairie, à l'exclusion du pain, des boissons, et des denrées nécessaires à la réalisation des goûters.

Le plus gros des denrées et le frais sont commandés à la société SEDDA Frais et à SNC des Cash Corses, et livré sur place. L'appoint est fait au Géant Casino.

Depuis fin 2024, avec la fermeture du Géant Casino et leur reprise par Auchan, nous avons dû modifier nos habitudes de commande. En effet, Cash frais qui était approvisionné par eux, ne pouvant plus garantir des livraisons de tous les produits, nous avons arrêté de nous fournir chez eux. Aussi, des courses sont régulièrement faites sur les enseignes Auchan et E.Leclerc afin de compléter les besoins.

Fin 2024, la Cuisine centrale de Bastia a connu des problématiques techniques ne leur permettant pas de produire les repas des enfants. Aussi, durant quelques semaines (du 15 au 29 novembre), nous avons dû proposer aux enfants des repas achetés en grande surface, répondant aux différentes normes HACCP.

Depuis le départ de la Pouponnière sur le Belvédère, la boulangerie Ghjulencia, située à St Joseph, nous livre le pain tous les jours.

V) Activités professionnelles

A) La gestion du personnel :

Les mouvements du personnel

Il est important afin de retracer l'année 2024 en termes de mouvement du personnel de faire le point sur certaines données.

En effet, au niveau de la direction, depuis le 05 mai 2023, Mme CANTONI, éducatrice de jeunes enfants, a pris le relais au poste de responsable de structure. En avril 2024, après le départ effectif de Mme ORTEGA, Mme CANTONI a été passée en CDI.

Sur 2024, plusieurs arrêts longs ont été remplacés :

2 auxiliaires de puériculture dont un accident de travail ont trouvé une solution : le reclassement de l'une, une rupture conventionnelle pour la seconde. Ce qui a permis de passer en CDI, 2 auxiliaires de puériculture qui étaient déjà sur leur remplacement.

Un autre arrêt maladie long qui a été remplacé est celui d'une aide auxiliaire de puériculture à 80%.

Depuis octobre 2023, et janvier 2024, deux autres professionnelles ont été mises en arrêt maladie. Elles sont toutes les 2 remplacées à ce jour par une auxiliaire de puériculture et une aide auxiliaire de puériculture.

Fin 2023, la direction avait choisi pour objectif la stabilisation et l'amélioration de l'état de l'équipe. Aussi, une demande, validée, avait été l'augmentation du temps de travail d'une aide auxiliaire de puériculture de 50% à 100%.

Ceci a permis le passage de l'éducatrice de jeunes enfants (50%) sur des journées hors roulement. Sur 2 jours et demi de présence par semaine, l'EJE est ainsi 1,5 jour non inclus dans le roulement des services. Elle a pu non seulement ainsi avoir l'occasion de s'attacher à ses missions d'EJE, mais aussi de manière ponctuelle effectuer les remplacements de professionnelles absentes, sans qu'il soit nécessaire de recruter d'autres professionnelles. Cela a aussi permis de limiter les heures supplémentaires des professionnelles présentes pour pallier les absences.

Aussi, il est important de noter que sur un total de 1395 jours d'arrêt maladie (les longs arrêts maladie inclus), 35 jours étaient liés à de plus petits arrêts maladie (contre 295 jours en 2023).

5 professionnelles différentes se sont relayées sur la structure, en plus des professionnelles initialement présentes ou sur les longs remplacements.

Un travail a été fait sur le réajustement des plannings : un roulement sur 3 plannings hebdomadaires différents toutes les 2 semaines a été validé par l'équipe, l'équilibrage des horaires avec un coupé par semaine de 3h pour 6h travaillées, et une journée continue de 8h par semaine.

Il est à noter que la journée continue permet à la professionnelle de se détacher durant 1h30 en milieu de journée (temps de sieste des enfants) afin de pouvoir travailler sur les événements festifs à venir, les activités ou encore sur les fiches d'observation des enfants (suivi mensuel).

A ce titre, et afin de valoriser leurs compétences, une professionnelle référente du service est invitée à participer aux entretiens d'accompagnement à la parentalité proposés aux familles, en s'appuyant sur les fiches d'observation réalisées.

La formation professionnelle

L'équipe de la crèche a pu bénéficier cette année de plusieurs formations :

Le 2 mai, une formation sur le « sommeil », organisée par la Collectivité de Corse, a été suivie à Corte.

Fin août, l'équipe a pu remettre à jour ses connaissances en secourisme grâce à une formation SST (Sauveteur Secouriste au Travail).

Le 8 octobre, une formation « incendie » est venue compléter les formations dites obligatoires.

Enfin, le 31 octobre, l'équipe a pu se rendre à Corte pour une formation « comment faire évoluer l'organisation en crèche », organisée par la Collectivité de Corse.

Les formations du 2 mai et du 31 octobre ont pu être suivies grâce aux dispositions promulguées et financées par la CNAF par le biais des « journées pédagogiques ».

B) -Démarche qualité et Organisation générale :

La crèche s'est engagée depuis 2021 dans une Démarche Qualité en partenariat avec la Mutualité Française. Cela nous a permis, au sein de l'équipe, de continuer à travailler sur nos pratiques. Cette démarche se poursuit et a fait naître un certain nombre d'outils de travail.

- ✓ Un cahier de suggestions mis à disposition ; les familles peuvent de manière anonyme, le renseigner. Ce cahier a été placé à l'étage, « discrètement », au bout du couloir, mais il est rarement renseigné. Les parents semblent préférer venir aborder leur problème, de vive voix ou par mail.
- ✓ Les supports de transmissions entre parents et professionnels ont fait l'objet d'une réactualisation afin de les rendre plus cohérents (les attentes n'étant pas les mêmes dans un service de tout-petits que dans un service de grands) et plus adaptés à répondre aux questionnements des familles. Les fiches support de traçabilité, d'adaptation, de suivi des informations, sont plus étayées, et ainsi, parents et professionnelles échangent plus facilement.
- ✓ Une réunion d'équipe mensuelle : Elle se déroule, en semaine, le mardi à partir de 18h30, avec l'équipe. Elle permet d'aborder les informations institutionnelles, de travailler les pratiques professionnelles, et de soulever diverses questions.
- ✓ Des séances d'Analyses de la Pratique Professionnelle ont été mises en place pour l'équipe, avec une psychologue extérieure (Mme Gandoïn). Elles ont lieu 1 fois par quadrimestre, durant 2 heures. Elles permettent aux professionnelles d'aborder des questionnements et des vécus avec un regard différent.
- ✓ Une campagne de prévention est répétée chaque année et concerne la prévention solaire.
- ✓ Une enquête de satisfaction : elle est effectuée par l'organisme Majors Consultant.

- ✓ Une réunion de rentrée est habituellement organisée chaque année. Outre les réponses aux différents questionnements des familles, cette rencontre permet de présenter l'équipe de travail, les orientations et choix thématiques de l'année. Elle n'a pu être mise en place cette année.

C) Accompagnements des stagiaires :

Dans le cadre de nos missions et de nos formations professionnelles, nous avons également en charge l'accompagnement des stagiaires en apprentissage de formation.

- Elève éducateur de jeunes enfants : Tuteur éducateur de jeunes enfants
- Elève auxiliaire de puériculture : Tuteur auxiliaire de puériculture
- Préparation au CAP petite enfance : Tuteur auxiliaire de Puériculture
- Bac Pro et BEP STSS : Tuteur auxiliaire de Puériculture
- Elève en stage de découverte : Tuteur auxiliaire de Puériculture

L'accueil du stagiaire est fait par la directrice qui renseigne le registre des stagiaires, pose le cadre institutionnel à respecter, définit la professionnelle référente, souligne l'importance du secret professionnel, remet le livret du stagiaire et établit son planning horaire. Quelques jours d'observation sont nécessaires avant de prendre en charge les enfants. Semaine mise à profit pour faire mutuellement connaissance, prendre en compte les personnalités de chacun et mesurer les pratiques du service.

A mi- stage, un bilan est fait par le tuteur, la direction, parfois l'encadrant scolaire et le stagiaire.

Des évaluations sur les pratiques sont réalisées au tout début et à mi- stage sur les pratiques, le change, l'accompagnement éducatif et à l'alimentation.

En 2024, nous avons accueillis **4 stagiaires** : une 2^{nde} ASSP, une 1^{re} ASSP, une auxiliaire de puériculture et une 3^e.

D) Entretiens avec les familles :

Chaque année, au moment de l'inscription, l'ensemble des familles est reçu par la Directrice. Au mois de juillet lors d'un entretien d'une heure, et parfois en cours d'année, durant lequel le projet pédagogique est expliqué et tous les documents administratifs recueillis. Cet entretien pose les bases de la « confiance » nécessaires au bon accompagnement futur de l'enfant et de sa famille.

Notre établissement a l'avantage d'être une petite structure, et les échanges entre équipe et familles sont fluides. Quotidiennement nous sommes disponibles aux rencontres et les portes du bureau de la direction restent ouvertes aux questionnements des familles.

Dans le cadre de la démarche qualité, des rendez-vous supplémentaires dans l'optique de « ***l'accompagnement à la parentalité*** » sont prévus. Ces entretiens sont menés par la directrice, avec la participation d'une professionnelle référente du service.

Ils permettent d'échanger avec les familles au sujet de leur enfant, de son développement, afin d'évaluer son bien-être à la crèche et de répondre à leurs éventuels questionnements.

Ces rendez-vous sont proposés aux familles, qui peuvent en faire la demande à tout moment. Ils sont très appréciés par les familles.

Des temps supplémentaires peuvent être pris en cas de besoin et à la demande des familles.

En 2024, nous avons mis en place une dizaine d'entretien à la parentalité.



VI) Les relations avec les partenaires

A) Le pédiatre de l'établissement / référent santé et inclusion

Depuis septembre 2023, une convention a été signée avec le Dr MAMELLI en qualité de médecin de crèche et référent santé et inclusion.

Le médecin vise l'état vaccinal de chaque enfant par le biais du carnet de santé, à l'inscription ou en fonction des demandes qui lui sont faites. Ce médecin assure un rôle de prévention et, est en mesure d'apporter son éclairage en matière de surveillance sanitaire. Le pédiatre met en place les PAI en partenariat avec les familles, le médecin prescripteur et l'équipe de la structure, et suit les applications des divers protocoles.

En règle générale, le docteur répond à nos interrogations en matière de santé liées à la prise en charge des enfants que l'on accueille.

B) l'intervenant « éveil musical »

Depuis le milieu d'année 2024, nous avons sollicité l'intervention de Mr SERVETTO Jean-Vincent, qui intervenait déjà sur la crèche Posidonia.

Ce dernier propose aux enfants un temps d'éveil musical toutes les deux semaines, en les initiant aux chants corses, et en leur proposant de découvrir la guitare.

C) les APP

En 2024, nous avons eu recours à une psychologue extérieure, Mme GANDOIN, afin de mener les APP (Analyses de Pratiques Professionnelles) auprès des équipes.

Cette démarche répond à l'obligation légale datant du décret d'août 2021, à raison de 6h par an et par professionnel. Les séances se sont déroulées les 26 janvier, 13 mai et 30 septembre.

D) Autres partenaires :

Depuis fin 2023, avec l'anticipation du déménagement de la pouponnière, nous avons recruter un agent polyvalent à 100% afin que ce dernier reprenne les missions d'entretien et de lingerie, en plus de la prise en charge des tâches du réfectoire.

Aussi, nous n'avons plus eu à faire avec SOS Moquettes ou tout autre prestataire de blanchisserie.

VII) Activités occupationnelles

Activités proposées aux enfants en 2024 : Les activités intérieures peuvent bien sûr, être dirigées ou libres, et, sont complétées par les activités réalisées en extérieur.

Nous déterminons par activité dirigée, les temps où l'adulte propose une activité incluant une consigne spécifique ou nécessitant un temps posé et concentré, telle que de la peinture ou la lecture d'histoires.

Une activité libre se déroule sans la nécessaire intervention de l'adulte, l'enfant est libre dans son jeu. C'est un temps essentiel qui lui permet de créer, de modifier la réalité, de créer des liens avec l'autre, de choisir d'inclure ou non l'adulte dans son jeu, telle que la dinette, le vélo, ...

Toutes les activités se passent tout de même sous la surveillance de la professionnelle.

A) Au sein de la structure :

Des activités dirigées sont proposées, après l'accueil du matin, entre 9h à 10h30, ainsi que l'après-midi durant les temps calmes, juste après la sieste et/ou après le goûter.

Dans le cadre de notre projet « jeux d'enfant », les activités sont réfléchies, choisies et préparées en se basant sur la technique de l'observation de chaque enfant, de son développement propre. Les auxiliaires bénéficient de temps, mais peuvent aussi le faire à travers une démarche active, observent, connaissent, comprennent puis adaptent en fonction les activités aux besoins des enfants.

Elles travaillent aussi sur des thématiques. Ces dernières se font l'écho des « évènements classiques sociaux » tels que la chandeleur, Carnaval, St Valentin, Halloween, ou encore Noël... Elles ont également tendance à suivre les saisons, Printemps, été, Automne, hiver.

L'équipe a été sollicité afin de proposer des journées spéciales qui pourraient en dehors des évènements traditionnels venir égailler et animer les temps de crèche.

L'objectif fixé est de maximiser la qualité de l'accueil et de conforter l'équipe dans le fait qu'il est possible de bien travailler dans un cadre et de prendre plaisir dans son

travail. La notion de plaisir étant primordiale, car étant « contagieuse », elle sera véhiculée aux enfants et à leur famille.

- **Évènements et journées spécifiques :**



Cette année, la structure a proposé aux enfants, ainsi qu'à leurs familles, plusieurs journées exceptionnelles, qui sont venues complétées les différentes fêtes et évènements calendaires habituels.

Une journée « **Pyjama** » a été mise en place le 16 février. Une journée à thème autour de l'hiver, du cocooning et d'une ambiance chaleureuse. Tous vêtus de leur plus beau pyjama, les enfants ont pu profiter d'activités telles que la confection de cookies, d'une salle « zen » offrant des jeux de lumière, de la musique d'ambiance et des zones de confort. Le goûter des grands a été composé d'un chocolat chaud, des cookies préparés le matin et d'un fruit.

Le 21 mars, l'équipe s'est attachée à travailler autour de la **journée mondiale de la Trisomie 21**. Des affiches préventives, un dress-code autour de chaussettes dépareillées (symbole de cette journée), des activités sur le thème des différences ont été proposés aux enfants et à leur famille.



Le 02 avril, une même journée de **sensibilisation a été faite autour de l'Autisme** : la journée « bleue ». A l'instar de la journée mondiale de la Trisomie 21, une affiche informative a été faite à l'attention des familles.

Le 11 avril, les enfants ont pu aller à la « **chasse aux œufs** », tout en profitant des espaces extérieurs. Chacun a pu ainsi garnir son petit panier, confectionné par leurs soins, avec quelques chocolats.

Le **Carnaval** s'est déroulé le 23 avril, nous permettant ainsi de profiter du beau temps et du redoux. Tous les enfants sont arrivés déguisés et ont profité de l'ambiance festive et animée de la journée.

Le 14 mai, une journée « **sportive** » a été proposée aux enfants, en correspondance avec le passage de la Flamme olympique par la Citadelle. Les enfants ont pu se dérouler autour de parcours psychomoteurs.

Le 21 juin, les enfants ont pu profiter de l'intervention musicale de Mr SERVETTO Jean-Vincent pour la **fête de la musique**. Une initiation et un éveil à la musique, aux chants corses que tous ont apprécié.



Une **journée de l'été** a été mise en place le 04 juillet, avec des jeux d'eau, un pique-nique pour les plus grands.

Enfin, le premier semestre s'est conclu par l'habituelle **fête de fin d'année** le 25 juillet en présence des familles. Un moment de partage, de convivialité, un temps pour dire au revoir à ceux qui partent pour l'école.

La rentrée de septembre a vu la mise en place de séances bimensuelles avec Mr SERVETTO autour de **l'éveil musical**. Séances toujours très attendues et appréciées autant par les enfants que par les familles.

Un **carnaval d'Halloween** a été proposé le 29 octobre : déguisements, jeux, goûter sont venus égayer cette journée.

Le 14 novembre, une **journée du « goût »** a été proposée aux enfants. Avec l'accord des familles, les plus grands ont pu éveiller leurs papilles aux différentes saveurs : sucré, amer, salé, acide, unami, par le biais de fruits. Plusieurs autres activités sont venues compléter cette journée.

Enfin, la **grande fête de Noël** a eu lieu le 17 décembre, en présence des familles, et, du Père Noël, venu spécialement pour la distribution des cadeaux et pour se prêter à l'habituelle photo. Un buffet a été proposé, mêlant les produits locaux (clémentines, canistrellis), les confections des enfants (sablés) et la participation des familles.



Nous avons pu observer que ces animations ont été très appréciées des familles qui ont pu participer à leur manière, s'émerveiller devant des photos et vidéos de leurs enfants profitant pleinement de ces journées, et de l'équipe qui a ainsi pu sortir d'une certaine routine quotidienne.

Quotidiennement, l'équipe raconte aux familles, le descriptif des ateliers de la journée, de façon à informer les parents, des activités et moments vécus par leurs enfants, dans la journée.

Un « petit train des anniversaires » est affiché dans les sections à la vue de tous. La décoration de la section change en fonction des saisons et des activités faites par les enfants.

Les activités manuelles sont quotidiennes : support de bain de langage, favorisent la dextérité, développent la motricité globale et fine, et préparent les enfants moyens grands à une pré-scolarité, par le biais de consignes à suivre et en apprenant, dans une dynamique de groupe à « faire avec l'autre ». Elles viennent compléter les activités motrices et de développement cognitif.

Les activités sensorielles sont proposées, principalement chez les tout-petits, afin d'éveiller leurs sens et de leur permettre de construire chacun d'entre eux : plusieurs jeux composés de textures différentes (tissus, objets, balles, matières) sont mis à la disposition de leurs petites mains et de leur bouche. Certains jours, une musique d'ambiance, ou encore des lotos sonores les aident à apprécier différents sons, à les reconnaître, à les verbaliser. Des ateliers pédagogiques culinaires (« kimgoût » avec l'appréciation des différentes saveurs : acide, sucré, salé, amer, umami. Confection de gâteaux ou de pâtisseries) les aident à développer leurs préférences alimentaires. La possibilité pour les plus grands d'avoir une assiette-plateau dans lequel est présenté le repas dans sa totalité, leur permet de faire des choix, d'expérimenter et de combiner des goûts et des textures. Des livres sensoriels mélangeant bruitage, texture et image leur sont proposés quotidiennement.

Des histoires, des imagiers, des lotos, un kamishibaï sont autant de supports permettant de développer l'imagination, le langage et la créativité de chaque enfant. En 2024, une ouverture de compte a été faite auprès de la FNAC Furiani afin de pouvoir renouveler la bibliothèque de la crèche, par le biais de thèmes ou avec de grands classiques.

Les activités motrices sont favorisées par les jeux extérieurs : vélos, trottinettes, briques, toboggan... ainsi que par la structure présente en salle de psychomotricité et par la mise en place de parcours sensori-moteurs.

Enfin, les jeux symboliques permettent à l'enfant dans une totale liberté de revisiter les moments vécus et observés du quotidien par mimétisme : la dinette, les poupées, les voitures...

Le matin, après l'accueil collectif qui se fait dans une même salle, située entre les 2 sections et anciennement salle de vie des grands, un retour dans la section respective est opéré. En fonction du nombre d'enfants et de professionnelles, les plus grands bébés sont invités à se joindre au service des plus grands afin de profiter d'un temps stimulant et enrichissant. Un temps de bonjour avec la marionnette « croquette » est fait comme un temps de repère et de rassemblement accompagné de chansons, mimes et gestuelles qui inscrivent l'équipe et les enfants dans la journée à venir.

En fonction des professionnelles, ce temps proposé devient bilingue avec une introduction à la langue corse.

Régulièrement un atelier pâtisserie est mis en place. Il peut avoir pour excuse une fête à venir, une journée spécifique ou juste le souhait de proposer autre chose aux enfants. L'équipe essaye tout de même de les mettre en place le mercredi afin d'en faire profiter les enfants accueillis en périscolaire.

Des affichages de photos se font régulièrement dans les espaces communs, au grand plaisir des familles autant que des enfants. Certains évènements font l'objet de publication sur la page facebook de l'UMCS, avec l'autorisation des familles.

Le classeur de l'enfant regroupe l'ensemble des productions réalisées par les enfants. Elles sont rangées dans un document individuel qui est donné aux familles lors de la fête de fin d'année qui a lieu au mois de juillet.

Il est aussi proposé aux familles qui le souhaitent de fournir une clef USB afin qu'ils puissent récupérer les photos de leur enfant, une fois par semestre

B) En extérieur :

Sans vis-à-vis, notre cour extérieure, au bord de la mer, car à l'aplomb des remparts de Bastia, est très investie, d'autant que les enfants apprécient les « jeux moteurs » type petits trotteurs, tricycles, motos, autant que les jeux d'eau qui y sont proposés dès les beaux jours...

Tous ces jeux proposés favorisent le développement psychomoteur des enfants et permettent de travailler leurs repères spatiotemporels.

Les plus petits sont sortis aussi régulièrement et profitent d'autant plus du sol souple pour pouvoir faire leurs propres expériences.

Les beaux jours permettent d'installer sous les arbres et à l'abri de toiles d'ombrage, des pataugeoires qui favorisent l'expérimentation des jeux d'eau.

Cet espace est indispensable à l'équilibre de l'accompagnement de l'enfant.

C) Avec des structures voisines :

Depuis le déménagement de la pouponnière, nos interactions avec les autres structures sont devenues très rares. En effet, le CDAV accueillant des enfants beaucoup plus grands et n'ayant pas les mêmes rythmes, il n'est pas aisés de proposer des activités en commun.

VIII) Deux Projets importants

A) Projet d'inclusion

Si depuis plusieurs années, un projet d'inclusion avait été réfléchi en partenariat avec la pouponnière et le CDAV, il n'a malheureusement pu trouver une continuité par la suite.

En effet, un projet avait été proposé à la pouponnière, à la suite de leur déménagement, de pouvoir amener sur des demi-journées les quelques enfants accueillis qui n'auraient pas été scolarisés, afin de leur permettre d'appréhender un milieu différent de leur lieu de vie, et de rencontrer d'autres enfants du même âge. Pour autant, les projets et les quotidiens de chacun n'ont pas permis de concrétiser ce dernier.

B) Déménagement à Gaudin

Un projet de déménagement de la crèche à l'espace Gaudin a été reporté de fin 2023 à 2025, sans terme précis. Les demandes de subvention ont été faites et validées.

La direction suit régulièrement les réunions de chantier sur le site de la future crèche afin de s'assurer de la bonne continuité des travaux et de pouvoir anticiper sur les différents aménagements à prévoir, autant que sur les modifications à faire. Pour ce faire, la PMI et la responsable petite enfance de la mairie de Bastia apportent tout leur soutien.

En cette fin d'année 2024, plusieurs commandes ont été faites afin de pouvoir renouveler et anticiper sur le matériel nécessaire : jeux, jouets, linge, matériel du quotidien (transats...).

IX) Conclusion

L'analyse de ce document nous permet d'établir pour l'année 2024 plusieurs constats :

Tout comme sur les années précédentes, la grande majorité des familles accueillies résident à BASTIA.

Malgré les retours négatifs des familles et de l'équipe, au sujet des problèmes de stationnement, de la vétusté des locaux, aucun retour négatif n'est fait sur la qualité de l'accueil. L'équipe fait preuve de professionnalisme et d'adaptabilité dans ce contexte. Les retours des professionnelles vacataires et des stagiaires sur l'accompagnement des enfants sont positifs. Le groupe d'enfant est serein, une atmosphère propice à l'épanouissement des enfants est recherchée au quotidien.

Des petits travaux sont faits ponctuellement afin de continuer à améliorer l'environnement de l'établissement, cherchant à répondre aux différentes préoccupations soulevées : plusieurs interventions préventives contre les nuisibles, travaux de réfection

des certaines parties abimées par le temps, petits travaux réguliers, travaux de mise aux normes, choix de remanier l'espace en fonction des aléas persistants et handicapants... L'objectif et la préoccupation première de la structure restant la qualité d'accueil du public.

Dans notre pratique quotidienne, les échanges avec les différentes structures qui occupent la même bâtie que nous, sont positifs pour tous les enfants, de la pouponnière autant que de la crèche et du centre des déficients audiovisuel. Même si certaines problématiques ne trouvent pas toujours de solution satisfaisante pour tout le monde.

Avec l'arrivée de la nouvelle direction en 2023, il avait été annoncé un travail de remise à niveau des protocoles, du bien-être de l'équipe. La très grande majorité des protocoles ont été remis à jour, le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) a enfin trouvé son aboutissement, avec notamment un exercice « confinement » en milieu d'année.

Le travail sur les plannings des professionnelles a permis de retrouver un équilibre et une équité pour toutes. Le rappel de la place et des fonctions de chacune leur a permis de se sécuriser et de se dynamiser. Le suivi de plusieurs formations les a confortées dans leur souhait d'évoluer et de faire évoluer leurs pratiques. La mise en place des journées exceptionnelles a même aidé à redonner le goût de travailler avec plaisir à plusieurs professionnelles, qui se disaient fatiguées et lassées. Une nouvelle dynamique a vu le jour et a pu trouver comme expression la plus significative une baisse drastique des petits arrêts maladie. L'augmentation d'un 50% CAP à 100% a permis aussi de soulager les efforts menés par les professionnelles pour remplacer les absences régulières, et a aussi évité les recrutements ponctuels et souvent faits dans l'urgence de professionnels à former ou à accompagner.

Nous pouvons dire qu'à ce jour l'équipe a trouvé sa stabilité et est prête à avancer vers l'emménagement dans de nouveaux locaux.

Les projets autour de l'enfant tel que « jeux d'enfants » sont toujours à porter, car plein de sens. Quant au suivi de la démarche qualité, il se poursuit.

Pour l'avenir, « Le Projet » se poursuit. Celui du déplacement géographique de notre multi accueil vers le centre de la ville, à l'espace Gaudin, un quartier en pleine rénovation et restructuration.

Notre établissement doit donc déménager pour occuper le rez-de-chaussée des locaux, de l'ancienne école maternelle de Gaudin, courant 2025. Un nouveau challenge en termes d'adaptation à un nouvel espace, à une cohabitation avec plusieurs classes de primaire qui seront situées dans les étages du même bâtiment, à la proximité du collège ainsi que du tribunal, qui nous changeront du calme actuel de la Citadelle. Il est aussi prévu que l'agrément de la crèche soit augmenté : ce qui induira une réflexion et une modification des plannings, et ce qui nécessitera l'embauche d'une infirmière à 20%, l'augmentation du temps de travail de l'éducateur de jeunes enfants de 50% à 100%, ainsi que celui du référent santé et inclusion.

Ainsi, la CIUCCIARELLA est une « vieille » structure, mais une structure qui a su grandir et se développer avec le temps, s'adaptant aux différentes mesures, aux aléas, aux problématiques pour le plus grand bien des enfants, de leur famille, de l'équipe ainsi que du gestionnaire.

Bastia le 27 février 2025,

La Directrice

ANNEXE I : LE PROJET

ANNEXE II

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION ET INDICATEURS

Le compte rendu financier annuel visé à l'article 6 des présentes est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessus.

Le compte rendu devra faire apparaître des indicateurs quantitatifs en distinguant les familles domiciliées sur Bastia comme :

- Nombre de demandes enregistrées / Nombre de demandes non satisfaites
- Nombre d'enfants accueillis
- Situation professionnelle et sociale des parents
- Type de contrat
- Taux d'occupation
- Nombre d'enfants ayant un handicap

Et des éléments qualitatifs faisant apparaître la satisfaction des familles, le taux participation des parents aux activités et à la vie de la crèche, les actions dans le cadre d'un soutien à la parentalité mises en place, ...

ANNEXE III

UMCS-CRECHE A CIUCCIARELLA-BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2026			
CHARGES	2026	PRODUITS	2026
60-Achats	46 500	70-Ventes-Prestations de services	345 155
Achats de matières et fournitures	46 500	Participations parents	115 690
		CAF	229 465
61-Services extérieurs	57 080	74-Subventions	291 035
Locations	45 000	Subvention CAF Bonus territoire	81 000
Entretien-Maintenance	10 900	Subvention Mairie	210 035
Assurance	1 000		
Documentation	180		
62-Autres services extérieurs	13 010		
Honoraires	7 460		
Déplacements	2 000		
Télécommunications	3 400		
Divers	150		
63-Impôts et taxes	32 160		
Impôts et taxes sur rémunération	32 160		
64-Charges de personnel	481 440		
65-Autres charges de gestion courantes	-	75-Autres produits	
66-Charges financières		76-Produits financiers	
67-Charges exceptionnelles		77-Produits exceptionnels	
68-Dotations aux amortissements	6 000	78-Reprises sur provisions	
TOTAL CHARGES	636 190	TOTAL PRODUITS	636 190

UMCS-CRECHE A CIUCCIARELLA-BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2027



CHARGES	2027	PRODUITS	2027
60-Achats	46 965	70-Ventes-Prestations de services	348 030
Achats de matières et fournitures	46 965	Participations parents	116 265
		CAF	231 765
61-Services extérieurs	57 650	74-Subventions	291 035
Locations	45 450	Subvention CAF Bonus territoire	81 000
Entretien-Maintenance	11 010	Subvention Mairie	210 035
Assurance	1 010		
Documentation	180		
62-Autres services extérieurs	13 140		
Honoraires	7 535		
Déplacements	2 020		
Télécommunications	3 435		
Divers	150		
63-Impôts et taxes	32 315		
Impôts et taxes sur rémunération	32 315		
64-Charges de personnel	483 855		
65-Autres charges de gestion courantes	-	75-Autres produits	
66-Charges financières		76-Produits financiers	
67-Charges exceptionnelles		77-Produits exceptionnels	
68-Dotations aux amortissements	5 140	78-Reprises sur provisions	
TOTAL CHARGES	639 065	TOTAL PRODUITS	639 065

UMCS-CRECHE A CIUCCIARELLA-BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2028



CHARGES	2028	PRODUITS	2028
60-Achats	47 435	70-Ventes-Prestations de services	350 930
Achats de matières et fournitures	47 435	Participations parents	116 850
		CAF	234 080
61-Services extérieurs	58 220	74-Subventions	291 035
Locations	45 900	Subvention CAF Bonus territoire	81 000
Entretien-Maintenance	11 120	Subvention Mairie	210 035
Assurance	1 020		
Documentation	180		
62-Autres services extérieurs	13 280		
Honoraires	7 610		
Déplacements	2 040		
Télécommunications	3 470		
Divers	160		
63-Impôts et taxes	32 480		
Impôts et taxes sur rémunération	32 480		
64-Charges de personnel	486 270		
65-Autres charges de gestion courantes	-	75-Autres produits	
66-Charges financières		76-Produits financiers	
67-Charges exceptionnelles		77-Produits exceptionnels	
68-Dotations aux amortissements	4 280	78-Reprises sur provisions	
TOTAL CHARGES	641 965	TOTAL PRODUITS	641 965